

Colmar, le 14 décembre 2021

Objet : questions à la candidate ou au candidat à l'élection présidentielle

Madame la candidate, Monsieur le candidat,

« *La langue de la République est le français* » (article 2 de la Constitution), c'est chose communément admises, mais pourquoi serait-elle la seule ? En vertu de quel principe les autres langues de France, si elles sont connues, ne sont-elles pas reconnues ? On n'ose imaginer qu'il s'agit du communautarisme, voire de l'ethnisme, fondé sur l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture, qui donc rejette la différence, l'altérité et la diversité.

La France, convenons-en, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective qui repose sur le sentiment d'appartenance et la volonté d'être et d'agir ensemble. On l'a un peu oublié et ce faisant le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français.

On ne le sait que de trop, en arrière-plan du débat se trouve la confusion opérée par beaucoup entre langue et nation. La langue est-elle véritablement le ciment essentiel de la nation ? Ceux qui en France étaient dans la résistance et ceux qui s'étaient rangés du côté du maréchal parlaient la même langue et pourtant ils n'étaient unis en rien. Et la nation était alors bien déchirée.

Poursuivons. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone. Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français. Ce n'est pas la langue. En tout cas pas que la langue. Ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est essentiellement la culture et notamment la culture politique transmise et partagée au travers de la socialisation et de sa stratégie identitaire.

Les langues reconnues sont des langues qui bénéficient d'une existence sociale et culturelle pleine et entière dans l'État qui les reconnaît. Or tel est loin d'être le cas en France s'agissant des langues régionales. Certes des choses ont été et sont entreprises à leur égard, notamment à l'école, mais si l'on voulait leur assurer vie et survie, elles sont très largement insuffisantes, justement parce ces langues ne bénéficient pas de l'existence sociale et culturelle déjà évoquée.

Peut-on aller au bureau de poste et parler une langue régionale pour être servi, non, en tout cas pas systématiquement. Les langues qui ne servent à rien, qui donc n'ont pas d'existence sociale et culturelle, ce sont les langues mortes ou les langues condamnées à l'inexistence.

Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent.

Aucune population n'abandonne volontairement sa langue première. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les

médias. Elles sont le résultat d'une politique. Par contre, les populations sont volontiers ouvertes au bilinguisme.

Certes, la mutation linguistique ne prive pas les populations de communication. Changer de langue n'empêche pas la communication. Ce que la mutation opère, c'est la perte de l'*hinterland* culturel de la langue, la perte de la culture que véhiculait cette langue, la langue étant elle-même une culture, la perte d'une certaine vision du monde, de la vie, des gens et des choses, la perte aussi du lien social entre locuteurs.

La France en perdant de vue que les langues de France constituent un capital social, renonce, en ne valorisant pas sa richesse linguistique et culturelle, à un important capital économique.

Considérant toutes ces données, madame la candidate, sans pour autant vous demander de les prendre toutes à votre compte, êtes-vous prêt :

- à proposer à la France une autre approche concernant les langues dites régionales, une approche postnationale permettant l'ouverture de la nation à sa propre diversité ;
- à organiser un large débat national allant dans ce sens ;
- à mettre en œuvre une politique linguistique garantissant à ces langues une véritable existence sociale et culturelle, c'est-à-dire une coexistence avec la langue française dans la société et la culture, sans pour autant évidemment priver la langue française de sa place dans les domaines régaliens (la Justice, la Défense, les Affaires étrangères, les Finances et l'Intérieur) ;
- à proposer au Parlement la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, déjà signée par la France, et à la mettre en œuvre telle qu'elle a été signée ;
- à agir afin que les cultures et les histoires régionales soient adjointes à l'enseignement des langues régionales ;
- à œuvrer pour qu'une large place soit faite aux langues, cultures et histoires régionales dans les médias publics ;
- à faire votre la définition de la langue régionale d'Alsace telle qu'elle est évoquée dans la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, à savoir : « *La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales...* ».

Veillez agréer, Madame la candidate, Monsieur le candidat, nos meilleures salutations.

Le président

Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*

11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex

Téléphone du siège : 0033 3 89 20 46 87 ; téléphone du président : 0033 6 82 94 09 99

www.fab.alsace / president.fab-vze@orange.fr